

SICAV BNA
ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2010

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION
DE L'ACTIF ARRÊTE Au 30 SEPTEMBRE 2010

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 10 mars 2009 et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué l'audit des états financiers trimestriels ci-joints de la SICAV BNA, comprenant le bilan au 30 septembre 2010, ainsi que l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du Commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent, de notre part, de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à cette évaluation du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers trimestriels sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la SICAV BNA au 30 septembre 2010, ainsi que des résultats de ses opérations et des variations de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la SICAV BNA des normes prudentielles prévues par l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code. De cette appréciation, il ressort que les actifs de la SICAV BNA représentés en valeurs mobilières totalisent 79,89% de l'actif total au 30 septembre 2010. Cette proportion est en deçà du seuil minimum fixé à 80% par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

P/ GENERALE D'EXPERTISE & DE MANAGEMENT

Abderrazak GABSI, *Managing Partner*

Tunis, le 26 octobre 2010

BILAN			30 septembre	30 septembre	31 décembre
(Montants exprimés en dinars)		Notes	2010	2009	2009
ACTIF	Portefeuille-titres :	3.1	5 427 474	2 664 455	2 710 679
	- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		5 105 216	2 522 435	2 566 610
	- Titres OPCVM		322 258	142 020	144 069
	Placements monétaires et disponibilités :		1 366 420	862 551	702 246
	- Placements à terme	3.2	1 366 051	862 513	702 085
	- Disponibilités		369	38	161
	Débiteurs divers		-	118 013	-
TOTAL ACTIF			6 793 894	3 645 019	3 412 925
PASSIF	Opérateurs créditeurs	3.3	16 970	10 548	11 883
	Autres créditeurs divers	3.4	217 588	939 300	74 421
Total passif			234 558	949 848	86 304
ACTIF NET	Capital		6 520 717	2 658 116	3 305 509
	Capital en nominal :	3.5	5 856 100	2 929 300	3 653 100
	- Capital début de période		3 653 100	3 361 100	3 361 100
	- Emissions en nominal		15 262 400	5 561 900	9 277 200
	- Rachats en nominal		-13 059 400	-5 993 700	-8 985 200
	Sommes non distribuables :	3.6	664 617	-271 184	-347 591
	- Des exercices antérieurs		-347 591	-885 172	-885 172
	- De l'exercice en cours		1 012 208	613 988	537 581
	Sommes distribuables :		38 619	37 055	21 112
	- Sommes distribuables de l'exercice en cours	3.7	38 586	37 049	21 106
	- Report à nouveau		33	6	6
Actif net			6 559 336	2 695 171	3 326 621
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET			6 793 894	3 645 019	3 412 925

ÉTAT DE RÉSULTAT (Montants exprimés en dinars)	Notes	Période du	Période du	Période du	Période du	Exercice clos le 31 décembre 2009
		01/07 au 30/09/2010	01/01 au 30/09/2010	01/07 au 30/09/2009	01/01 au 30/09/2009	
Revenus du portefeuille-titres	4.1	3 204	110 783	38 158	104 921	104 921
:						
- Dividendes		3 204	109 711	36 513	102 113	102 113
- Revenus des titres OPCVM		0	1 072	1 645	2 808	2 808
Revenus des placements à terme	4.2	6 430	17 345	5 615	14 633	19 168
Total des revenus des placements		9 634	128 128	43 773	119 554	124 089
Charges de gestion des placements	4.3	-16 971	-46 059	-10 548	-29 008	-40 892
Revenus nets des placements		-7 337	82 069	33 225	90 546	83 197
Autres charges d'exploitation	4.4	-18 869	-55 689	-17 331	-51 236	-68 570
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		-26 206	26 380	15 894	39 310	14 627
Régularisation du résultat d'exploitation		58	12 206	-1 876	-2 261	6 479
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PÉRIODE		-26 148	38 586	14 018	37 049	21 106
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-58	-12 206	1 876	2 261	-6 479
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		51 849	193 665	-1 716	-9 760	-156 877
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		427 208	837 976	278 948	657 784	829 542
Frais de négociation		-20 361	-43 953	-11 930	-26 014	-34 555
SOMMES NON DISTRIBUABLES		458 696	987 688	265 302	622 010	638 110
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE	4.5	432 490	1 014 068	281 196	661 320	652 737

**ÉTAT DE
VARIATION DE
L'ACTIF NET**

 (Montants
exprimés en
dinars)

	Période du	Période du	Période du	Période du	Exercice clos le
	01/07 au	01/01 au	01/07 au	01/01 au	31
	30/09/2010	30/09/2010	30/09/2009	30/09/2009	décembre
					2009

VARIATION DE L'ACTIF NET	Résultat d'exploitation	-26206	26380	15894	39310	14627
RÉSULTANT DES OPÉRATIONS	Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	51849	193665	-1716	-9760	-156877
D'EXPLOITATION	Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cessions de titres	427208	837976	278948	657784	829542
	Frais de négociation	-20361	-43953	-11930	-26014	-34555
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	Distribution de dividendes	-	-25585	-	-16839	-16838
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	Souscriptions :					
	- Capital	4577100	15262400	1757800	5561900	9277200
	- Régularisation des sommes non distribuables	289852	88052	-279269,62	-1119029	-1495265
	- Régularisation des sommes distribuables	58	42754	-1876	-2261	6479
	Rachats :					
	- Capital	-3840600	-13059400	-2198200	-5993700	-8985200
	- Régularisation des sommes non distribuables	-169320	-63532	286506	1111007,06	1394736
	- Régularisation des sommes distribuables	-	-26042	-	-	-
	VARIATION DE L'ACTIF NET	1289580	3232715	-153843,62	202398,061	833849
ACTIF NET	En début de période	5269756	3326621	2849015	2492773	2492773
	En fin de période	6559336	6559336	2695171	2695171	3326621
NOMBRE D'ACTIONS	En début de période	51196	36531	33697	33611	33611
	En fin de période	58561	58561	29293	29293	36531
VALEUR LIQUIDATIVE	En début de période	102,932964	91,0629602	84,548031	74,1653923	74,1653923
	En fin de période	112,008606	112,008606	92,0073396	92,0073396	91,0629602
	TAUX DE RENDEMENT	0,08817042	0,2300128	0,08822569	0,24056972	0,22783629

**NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
RELATIFS AU 3^{ème} TRIMESTRE 2010**

NOTE N°1 : PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ

La SICAV BNA est une société d'investissement à capital variable régie par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001. Elle a reçu l'agrément de Mr le Ministre des Finances le 2 août 1993 et a été créée officiellement le 4 novembre 1993.

La SICAV BNA a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la SICAV BNA bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts...) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La BNA CAPITAUX, intermédiaire en bourse, assure la gestion du portefeuille de la SICAV BNA ; la Banque Nationale Agricole (BNA) est le dépositaire de ses actifs.

Le siège de la SICAV BNA est sis aux Berges du Lac - Complexe Le Banquier, avenue Tahar Haddad - 1053 Tunis.

NOTE N°2 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES, BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPÉCIFIQUES

Les états financiers trimestriels de la SICAV BNA, arrêtés au 30 septembre 2010, sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises en Tunisie, promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, et notamment des normes comptables NCT 16, *Présentation des états financiers des OPCVM* et NCT 17, *Traitement du portefeuille-titres et des autres opérations effectuées par les OPCVM*.

Les états financiers comportent :

- le bilan,
- l'état de résultat,
- l'état de variation de l'actif net, et
- les notes aux états financiers.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, à la date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la côte et à leur juste valeur pour les titres non admis à la côte. La valeur de marché correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative.

La différence par rapport à la valeur comptable antérieure constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable et aussi comme composante du résultat net de la période.

Suite Note N°2

3. Évaluation des 65 placements monétaires

Ces titres sont évalués à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

4. Cession des placements

La sortie des placements est constatée au coût moyen pondéré. La différence entre la valeur de sortie et le prix de cession hors frais est portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable et apparaît également comme composante du résultat net de la période.

NOTE N°3.1 : PORTEFEUILLE-TITRES

	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Valeur au 30/09/2010	Plus ou moins- values potentielles	% de l'actif net	% du capital de l'émetteur
Actions cotées :		4 765 779	5 098 136	332 357	77,723	-
- ADWYA	30 000	251 574	215 880	-35 694	3,291	0,273
- ATL	30 000	175 638	206 400	30 762	3,147	0,176
- BH	5 000	160 003	161 520	1 517	2,462	0,028
- BIAT	6 000	484 771	514 458	29 687	7,843	0,035
- BNA	31 500	425 407	599 036	173 628	9,133	0,098
- BT	4 000	447 560	538 720	91 160	8,213	0,004
- BTE (ADP)	4 000	106 952	122 004	15 052	1,860	0,400
-						
CARTAGECEMENT	40 000	121 862	159 720	37 858	2,435	0,089
- CIL	2 700	90 325	95 191	4 866	1,451	0,068
- CIMBIZ	13 050	150 075	90 932	-59 143	1,386	0,030
- ESSOUKNA	49 384	320 455	348 947	28 492	5,320	1,643
- ENNAKL	20 000	271 041	266 100	-4 941	4,057	0,067
- MONOPRIX	5 000	236 945	263 610	26 665	4,019	0,054
- POULINA	20 000	191 000	192 240	1 240	2,931	0,012
- SALIM	10 000	229 550	237 540	7 990	3,621	0,376
- SFBT	16 885	224 614	228 471	3 857	3,483	0,028
- SIMPAR	3 083	168 164	160 119	-8 045	2,441	0,385
- SOPAT	2 500	11 500	12 003	503	0,183	0,024
- SOTUMAG	20 000	26 370	23 800	-2 570	0,363	0,167
- STB	13 538	303 806	291 392	-12 414	4,442	0,054
- TL	82	2 710	3 006	296	0,046	0,001
- UIB	17 000	365 458	367 047	1 589	5,596	0,097

OPCVM :		302 166	322 258	20 091	4,913	-
- CONFIANCE FCP	500	66 954	66 937	-17	1,020	-
- POS	1 800	185 213	185 233	20	2,824	-
- PROGRES FCP	500	50 000	70 089	20 089	1,069	-
Droits :		8 117	7 080	-1 037	0,108	-
- ABDA381/27	2	1	-	-1	0,000	0,000
- SIMDA10	1 078	7 869	7 029	-841	0,107	0,001
- SITSDS	5 000	200	50	-150	0,001	0,050
- TJDSO	4 500	45	-	-45	0,000	0,028
- TRDA1/15	3	2	2	-	0,000	0,000
Total en Dinars		5 076 062	5 427 474	351 411	82,744	-

NOTE N°3.2 : PLACEMENTS A TERME

	Nombre	Prix d'acquisition	Intérêts courus	Valeur au 30/09/2010	% de l'actif net
Compte placement BNA / bons de caisse	1 364	1 364 000	2 051	1 366 051	20,83
Total en Dinars		1 364 000	2 051	1 366 051	20,83

NOTE N°3.3 : OPÉRATEURS CRÉDITEURS

	30 septembre 2010	30 septembre 2009	31 décembre 2009
Gestionnaire (BNA Capitaux)	16 673	9 960	11 586
Dépositaire (BNA)	297	588	297
Total en Dinars	16 970	10 548	11 883

NOTE N°3.4 : AUTRES CRÉDITEURS DIVERS

	30 septembre 2010	30 septembre 2009	31 décembre 2009
Commissaire aux comptes	5 511	4 965	6 982
Conseil du Marché Financier (CMF)	442	258	297
Rachat en bourse	196 974	917 767	37 662
Autres (personnel...)	14 661	16 310	29 480
Total en Dinars	217 588	939 300	74 421

NOTE N°3.5 - CAPITAL

	30 septembre 2010	30 septembre 2010	31 décembre 2009
Capital début de période :			
- Montant	3 653 100	3 361 100	3 361 100
- Nombre de titres	36 531	33 611	33 611
- Nombre d'actionnaires	169	181	181
Souscriptions réalisées :			
- Montant	15 262 400	5 561 900	9 277 200
- Nombre de titres	152 624	55 619	92 772
Rachats effectués :			
- Montant	-13 059 400	-5 993 700	-8 985 200
- Nombre de titres	-130 594	-59 937	89 852
Capital fin de période :			
- Montant	5 856 100	2 929 300	3 653 100
- Nombre de titres	58 561	29 293	36 531
- Nombre d'actionnaires	171	169	169

NOTE N°3.6 : SOMMES NON DISTRIBUABLES

	30 septembre 2010	30 septembre 2010	31 décembre 2009
Sommes non distribuables des exercices antérieurs :	-347 591	-885 172	-885 172
- Résultat non distribuable exercice clos	-885 172	-941 331	-941 331
- Emission en primes d'émission de la période antérieure	-1 495 265	-1 341 669	-1 341 669
- Rachat en primes d'émission de la période antérieure	1 394 736	1 283 825	1 283 825
- Résultat non distribuable de la période antérieure	638 110	114 003	114 003
Sommes non distribuables de la période en cours :	1 012 208	613 988	537 581
- Résultat non distribuable de la période en cours	987 688	622 010	638 110
- Emission en primes d'émission de la période en cours	88 052	-1 119 029	-1 495 265
- Rachat en primes d'émission de la période en cours	-63 532	1 111 007	1 394 736
Total en Dinars	664 617	-271 184	-347 591

NOTE N°3.7 : SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE

	30 septembre 2010	30 septembre 2010	31 décembre 2009
Résultat d'exploitation	26 380	39 310	14 627
Régularisation lors des souscriptions et des rachats d'actions	12 206	-2 261	6 479
Total en Dinars	38 586	37 049	21 106

NOTE N°4.1 : REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES

	Période du 01/07 au 30/09/2010	Période du 01/07 au 30/09/2009	Exercice clos le 31 décembre 2009
Dividendes des actions	3 204	36 513	102 113
Revenus des titres OPCVM	-	1 645	2 808
Total en Dinars	3 204	38 158	104 921

NOTE N°4.2 : REVENUS DES PLACEMENTS À TERME

	Période du 01/07 au 30/09/2010	Période du 01/07 au 30/09/2009	Exercice clos le 31 décembre 2009
Revenus du compte placement BNA	6 430	5 615	19 168
Total en Dinars	6 430	5 615	19 168

NOTE N°4.3 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

	Période du 01/07 au 30/09/2010	Période du 01/07 au 30/09/2009	Exercice clos le 31 décembre 2009
Rémunération du Gestionnaire	16 674	10 251	39 712
Rémunération du Dépositaire	297	297	1 180
Total en Dinars	16 971	10 548	40 892

NOTE N°4.4 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	Période du 01/07 au 30/09/2010	Période du 01/07 au 30/09/2009	Exercice clos le 31 décembre 2009
Primes et indemnités	10 675	9 578	38 000
Jetons de présence	3 413	3 394	13 463
Redevance CMF	1 191	732	2 837
Honoraires	2 531	2 016	8 000
Autres	1 059	1 611	6 270
<i>Total en Dinars</i>	18 869	17 331	68 570

NOTE N°4.5 : RÉSULTAT DE LA PÉRIODE

	Période du 01/07 au 30/09/2010	Période du 01/07 au 30/09/2009	Exercice clos le 31 décembre 2009
Résultat d'exploitation	-26 206	15 894	14 627
Résultat non distribuable (*)	458 696	265 302	638 110
<i>Total en Dinars</i>	432 490	281 196	652 737

(*) Le résultat non distribuable de la période s'analyse comme suit :

	Période du 01/07 au 30/09/2010	Période du 01/07 au 30/09/2009	Exercice clos le 31 décembre 2009
Variation des plus ou moins-values potentielles	51 849	-1 716	-156 877
Plus ou moins-values réalisées	427 208	278 948	829 542
Frais de négociation	-20 361	-11 930	-34 555
<i>Total en Dinars</i>	458 696	265 302	638 110